



PROCES VERBAL **COMMISSION REGIONALE FUTSAL**

Séance du 15 octobre 2025

Président : M. GIORGETTI Florian

Présent (s) : MM GARDELLA SANDRA – DRUAUX Yohann
- VECCHIOLI Thomas - BASSA DJAMEL - ROY ALEXANDRE

Excusé(s) : MM. GIORGETTI FLORIAN - DOTTEL Jean Charles.

ORDRE DU JOUR :

- **REPORT RENCONTRES.**
- **FIA Futsal.**
- **Veo.**
- **Forfait.**
- **Intégration nouveaux membres.**

Report rencontre championnat R1 Futsal.

Suite à une erreur commise sur le PV du 30 septembre 2025, la rencontre prévue le 02 novembre 2025 comptant pour la 3^{ème} journée du championnat R1 Futsal opposant l'A Scola Bastia Futsal au club de l'EMPEREUR ne pourra se dérouler.

La commission reprogramme cette rencontre le dimanche 07 décembre 2025.

Concernant la rencontre comptant pour la 10^{ème} journée de championnat R1 Futsal, la commission demande au club de l'A Scola Bastia Futsal de faire une demande d'avancement ou d'inversion de rencontre via son Footclub au club de Bonifacio Futsal.

Pour tout avancement de rencontre, changement d'horaire ou de lieu, la commission rappelle aux clubs qu'il doivent impérativement faire une demande via leur Footclub et qu'elle doit être acceptée par le club adverse.

Conformément aux règlements de la Ligue Corse de Football, une rencontre peut être avancée mais pas reculée.

La commission se réserve le droit de refuser toutes demandes non réglementaires.

En ce qui concerne la non-disponibilité de terrain, la procédure réglementaire est la suivante :

- **Trouver en premier lieu un terrain de repli.**
- **Si toujours pas de terrain, la rencontre sera inversée.**
- **Lorsque le club adverse n'est pas dans la capacité de fournir un terrain, la commission proposera un report de rencontre.**

FIA Futsal :

Pour faire suite au mail de la CRA concernant la FIA Futsal prévue le week-end du 8 et 9 novembre 2025, la commission valide la date de la FIA mais, ne peut accepter la proposition faite de reporter les journées de R1 et R2 Futsal prévues à cette même date.

VEO :

La commission demande au directeur de la ligue Corse de Football, ainsi qu'au comité directeur de bien vouloir étudier la possibilité d'équiper les clubs de Futsal d'une VEO, pour assurer un bon déroulement des rencontres R1 et R2 championnat Futsal.

Forfait et amende :

La commission inflige une amende de 500 euros au club de l'A Scola Bastia Futsal (R1 Futsal), pour forfait lors de la rencontre du premier tour de la Coupe Nationale Futsal du 27 septembre 2025 rencontre N° 54219561 EMPEREUR / A SCOLA BASTIA FUTSAL.

Demande d'intégration à la commission régionale Futsal :

La commission prend note des demandes d'intégration de messieurs :

- Roy Alexandre et Bassa Djamel, et donne un avis favorable.**

CIVILITE

La commission présente ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de STEPHANE ZANETTACCI, trésorier de la LCF, pour le décès de son papa.